



Compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021

Membres Présents : Andral Patrick, Avérous Grégory, Cassagnaud Philippe, Cavaillès Claudine, Estéveny Marie, Fabre Sabrina, Goubault Emilie, Gras Jérôme, Jarlan Emilie, Martin Hervé, Oustric Olivier, Palous Joël, Préget Isabelle, Serna Geraldine.

Absents excusés : Wilzer Vincent

Madame Estéveny Marie est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 01 avril 2021 à 20h30 à huis clos à la mairie sur convocation de Monsieur le maire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 février 2021
- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Vote du budget primitif 2021
- Vote des 3 taxes
- Modifications statutaires Pôle funéraire public de l'Albigeois
- Création d'un terrain bi-cross
- Réhabilitation rue des Remparts Tranche 1 « rue de l'épicerie »
- Travaux à l'épicerie
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 février 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2020 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion doit correspondre et être cohérent au compte administratif. Ce qui est le cas. Il présente aux conseillers municipaux les deux documents principaux, donne les informations concernant l'exercice pour les parties fonctionnement et investissement.

Le compte de gestion est soumis au vote. Monsieur le maire ne participe pas au vote.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2020 :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2020. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune tandis que la section investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

Le compte administratif est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2021 :

Monsieur le maire présente le budget primitif pour l'année 2021 :

Le budget primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget primitif présenté pour l'année 2021 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 737 079,69 € avec la décomposition suivante :

- Fonctionnement : 457 735,81 €
- Investissement : 279 343,88 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues en 2021 s'établissent à 373 847 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont complétées par l'inscription de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 83 888,81 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 se chiffrent à 427 235,81 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues pour 2021 s'établissent à 48 843,88 €. La commune devrait percevoir 1 142 € de subventions pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école. Elle prévoit également 27 723 € de taxe d'aménagement et 1 000 € de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'état).

Les recettes d'investissement sont complétées par l'inscription de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 200 745,88 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2021 à 279 343,88 € dont 5 396,41 € de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement prévues en 2021 sont composées :

- Projet nouvelle école : 131 047,47 €
- Aire détente mobilier et jeux : 50 000 €
- Rénovation salle des fêtes : 34 000 €
- Acquisition de matériel : 6 100 €
- Fonds de concours voirie : 30 000 €

Le budget est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Vote des 3 taxes :

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que 80 % de la population est déjà exonéré du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Pour les 20 % de foyers qui doivent toujours régler la taxe d'habitation sur la résidence principale, une diminution progressive s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023. Seules les résidences secondaires resteront soumises à la taxe d'habitation.

Pour compenser ce manque à gagner, la commune bénéficiera à la place, du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui revenait au département. Le taux de taxe foncière sur les fonciers bâtis 2021 correspond à l'addition du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 augmenté le cas échéant des hausses de taux décidées par la commune à partir de 2021. Pour la commune le taux de référence 2021 est donc de 44,84 % (taux communal à 14,93 % + taux départemental 29,91%).

Monsieur le maire propose aux conseillers de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes communales :

- Taux de la taxe d'habitation : 7,32 %
- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 44,84 %
- Taux de la taxe foncière sur le non bâti : 74,98%.

Après discussion, les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire.

Modifications statutaires Pôle funéraire public de l'Albigeois :

Monsieur le maire rappelle que la commune est actionnaire de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS. Le capital de la SPL est de 800 000 €, divisé en 8 000 actions de 100 € chacune réparties entre plusieurs communes actionnaires.

Monsieur le maire informe les conseillers que des discussions ont pu avoir lieu entre les représentants de la SPL et ceux de la Communauté de communes SOR et AGOUT. Il ressort une volonté commune de créer un crématorium sur le territoire de cette dernière. La Communauté de communes SOR et AGOUT devra entrer au capital de la SPL. Cette augmentation de capital entraînera une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales. En outre, le nouveau nom de la SPL, sera « *Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan* », en abrégé PFPAA ou PFP2A.

Monsieur le maire propose d'adopter les nouveaux statuts du Pôle funéraire de l'Albigeois.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

Création d'un terrain bi-cross :

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une réunion avec une dizaine de jeunes de la commune et l'association Familles Rurales de Dénat a eu lieu courant mars. Les jeunes ont proposé de créer un terrain bi-cross entre la haie longeant l'avenue du Moulin à Vent et le terrain de foot.

Ils ont également proposé de rénover le lavoir à la Fréjaire dans le cadre d'un chantier loisirs jeunes géré par l'association Familles Rurales.

Monsieur le maire propose d'accepter les propositions des jeunes.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Réhabilitation rue des Remparts Tranche 1 « rue de l'épicerie » :

Monsieur le maire informe les conseillers que le coût de l'aménagement de la première partie de la rue des Remparts s'élève à 180 000 € auquel il faudra déduire la TVA et le montant des différentes subventions qui vont être demandés.

Il précise que la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois gère entièrement le dossier. Les travaux commenceraient fin 2021/début 2022.

La proposition est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

Travaux à l'épicerie :

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Desnoes Stéphane a demandé la possibilité de décaler la porte-fenêtre d'entrée vers l'extérieur pour avoir la place d'installer un présentoir de la Française des Jeux.

Les devis ont été reçus et étudiés. Le coût de ces travaux s'élève à 1 300 €.

Après discussion, les conseillers approuvent à l'unanimité les travaux à l'épicerie.

Questions diverses

Un point sur le dossier de la construction de l'école : 45 architectes ont consulté le Marché de Maitrise d'Œuvre. L'ouverture des plis est prévue le 16 avril après-midi.

Le 26 avril aura lieu la visite de la cuisine centrale d'Albi.

Un composteur va être installé par la C2A en haut de l'escalier du cimetière.

Plusieurs conseillers signalent que le Grand A n'est pas distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 23h00.